



Consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau

FAIRE DE CE TERRITOIRE EMBLÉMATIQUE UN MODÈLE DE VIRAGE ÉCOLOGIQUE, CULTUREL ET SOCIAL

Mémoire remis à l'Office de consultation publique de Montréal
Septembre 2018

Présentation générale de l'Ordre des architectes du Québec

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régleme l'exercice dans la province. Son registre compte plus de 4000 architectes et plus de 1100 stagiaires en architecture. Créé en 1974, l'Ordre veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et de la réglementation qui en découle.

Dans une perspective de protection du public, l'OAQ s'est fixé comme but de devenir un leader incontournable en matière de valorisation de l'architecture et de la profession d'architecte et, à ce titre, intervient sur toutes les tribunes pertinentes afin d'agir sur le cours des événements et d'influer sur les orientations politiques et l'ensemble des enjeux qui touchent l'exercice de la profession et la qualité de l'environnement bâti. Il s'efforce de rechercher constamment des solutions innovantes et efficaces afin de contribuer à l'amélioration de la pratique de l'architecture et de la qualité de l'environnement bâti.

De plus, l'OAQ valorise l'acquisition et le maintien d'un haut niveau de compétence de ses membres en vue de la réalisation d'un environnement bâti distinctif qui soit source de fierté et d'identité collective. Au sein de l'Ordre et de la profession, il défend des valeurs d'altruisme, de coopération, d'ouverture et d'intégration harmonieuse des différences.

Mise en contexte

La Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau. L'objectif est d'outiller les administrateurs et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), responsable de réaliser la vision, les valeurs et les orientations stratégiques, et ce, afin de préparer un plan directeur de développement et d'aménagement 2018-2028.

Le présent mémoire s'inscrit dans ce contexte. L'OAQ se prononce sur les thèmes en lien avec sa mission, notamment le patrimoine, l'aménagement des espaces publics, le transport ou la participation citoyenne. Cet intérêt est renforcé par le fait que le parc compte une soixantaine d'infrastructures, dont plusieurs legs d'Expo 67, moment fort de l'histoire

québécoise en matière de design, de culture architecturale et d'art public. Une dizaine d'installations classées au patrimoine sur un même site, ce n'est pas rien !

Ce n'est pas la première fois que l'OAQ se prononce sur ces sujets. Au fil des années et des consultations, il a déposé plusieurs documents auprès de différents paliers de gouvernement. À l'échelle municipale, il a notamment soumis aux instances montréalaises les mémoires suivants : *Vers une cure de désintoxication pour Montréal* (printemps 2016), lors de la consultation de l'OCPM sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles¹; *Pour un cœur en santé et à échelle humaine* (automne 2016), également auprès de l'OCPM, cette fois pour une consultation portant sur la Stratégie centre-ville de Montréal²; *L'architecture au service de l'identité montréalaise* (printemps 2017), dans le cadre de la consultation sur la politique de développement culturel 2017-2017³.

Notons aussi la lettre adressée à la Société du Vieux-Port de Montréal dans le cadre de la consultation sur le Plan directeur préliminaire pour la revitalisation du Vieux-Port de Montréal (juillet 2017)⁴ ou encore les positions prises avec les acteurs de la santé publique du Québec afin que le cadre bâti intègre les principes de prévention en santé (verdissement, incitation à l'activité physique et au transport actif).

Plusieurs commentaires et recommandations contenus dans ces documents sont pertinents pour la réflexion sur l'avenir du parc Jean-Drapeau.

Par ailleurs, plusieurs articles ou dossiers d'*Esquisses*, le magazine de l'OAQ, traitent également de thèmes inspirants dans le cadre de cette consultation et présentent les meilleures pratiques au Québec ou ailleurs. Citons entre autres « Identité culturelle : Vous êtes ici » (vol. 27, n° 4, hiver 2016-2017)⁵, « Agriculture urbaine : Facteurs de croissance » (vol 28, n° 2, été 2017)⁶ ou encore « Innovation : Assumer son audace » (vol. 29, n° 2, été 2018)⁷. Ces articles répertorient de nombreux exemples concrets.

¹ [En ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Publications_OAQ/Memoires_Prises_position/mem-OCPM-RDEF-160307.pdf].

² [En ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Nouvelles/MEM_Strategie_centre-ville2016_-_copie.pdf].

³ [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Publications_OAQ/Memoires_Prises_position/MEM-OAQ-PoDevCult.pdf].

⁴ [En ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Publications_OAQ/Memoires_Prises_position/LET-OAQ-ND-Avenir-Vieux-Port.pdf].

⁵ [En ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Esquisses/ESQ2704-Politique_culturelle/ESQ2704.pdf].

⁶ [En ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Esquisses/ESQ2802-Agriculture_urbaine/ESQ_2802_leger.pdf].

⁷ [En ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Esquisses/ESQ2902-Innovation/ESQ_2902_rev.pdf].

L'OAQ porte, depuis 2014, un projet de politique québécoise de l'architecture qui a fait l'objet de dossiers journalistiques, de deux mémoires⁸ et d'un livre blanc⁹ déposés auprès du gouvernement. Cette démarche, qui s'inspire de celles d'autres pays, a reçu de nombreux appuis, dont celui de plus de 50 villes et arrondissements. Lors de notre Forum pour une politique québécoise de l'architecture, en septembre 2017, nous avons présenté une déclaration qui a été appuyée par plus de 4000 personnes¹⁰. Elle mentionne l'influence réciproque qui s'exerce entre l'architecture et l'environnement, le développement durable et les changements climatiques. Une politique de l'architecture permet d'adopter une vision d'ensemble et des actions cohérentes en ce qui concerne le cadre bâti.

Cette mobilisation a porté ses fruits puisque le gouvernement québécois s'est engagé, en juin dernier, à se doter d'une Stratégie gouvernementale en architecture, dans le cadre du plan d'action de la politique culturelle¹¹. L'OAQ est en lien avec le ministère de la Culture et des Communications, maître d'œuvre de ce projet interministériel.

La Ville de Montréal, de son côté, a appuyé la démarche de l'OAQ auprès du gouvernement et s'est elle-même engagée dans l'élaboration d'un Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture¹². Cet agenda et son plan d'action doivent être élaborés, sous la direction du Bureau du design, d'ici la fin de 2018 en vue d'une adoption au conseil municipal au début de 2019.

L'OAQ s'est d'ailleurs entretenu à plusieurs reprises avec le Bureau du design, ainsi qu'avec d'autres services de la Ville. Une rencontre a également eu lieu, en mai, avec Jean-François Morin, urbaniste et chef de division à l'arrondissement de Ville-Marie, et Anne-Sophie Harrois, chargée de communication. Les responsables de cet arrondissement, dont fait partie le parc Jean-Drapeau, souhaitent eux aussi réfléchir à une politique menant à une vision globale et cohérente des bâtiments et des aménagements sur leur territoire.

⁸ « Consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec : La qualité architecturale, un chantier à poursuivre » (printemps 2016), [en ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Publications_OAQ/Memoires_Pprises_position/MEM-MCC-Politique_culturelle.pdf] et « Projet de politique québécoise de la culture. L'architecture, un pilier de la culture » (5 et 6 septembre 2017), [en ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Publications_OAQ/Memoires_Pprises_position/MEM_OAQ_Politique_culturelle_2.pdf].

⁹ [En ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Publications_OAQ/Memoires_Pprises_position/LIV-PQA-20180410.pdf].

¹⁰ [En ligne], [www.oaq.com/declaration.html].

¹¹ [En ligne], [www.oaq.com/actualite/nouvelles/detail_de_nouvelles/le_quebec_annonce_une_strategie_en_architecture.html].

¹² [En ligne], [www.oaq.com/actualite/nouvelles/detail_de_nouvelles/agenda_montréalais_pour_la_qualite_en_design_et_en_architecture.html].

Introduction

L'angle de notre mémoire et notre vision pour l'avenir du parc Jean-Drapeau sont clairs. Ils se résument ainsi :

L'OAQ propose d'engager résolument ce territoire emblématique de Montréal et de l'histoire collective dans **la transition durable**. Il s'agit de faire du parc Jean-Drapeau **un modèle de virage écologique, culturel et social**, et ce, malgré les contraintes existantes : aménagements actuels, activités peu durables et contrats engageant le parc à moyen ou à long terme, équilibre financier à trouver.

Ce modèle pourra inspirer un virage semblable pour tout autre territoire. Cela suppose d'être ambitieux et de voir loin. Et, pourquoi pas, malgré les retards évidents, de prendre une longueur d'avance ! En une décennie, il est possible d'avancer beaucoup si toutes les actions et les décisions sont orientées dans une direction explicite et partagée.

Notre *Livre blanc pour une politique québécoise de l'architecture : Appuis, vision, jalons*¹³ synthétise les avis reçus et les aspirations des citoyens et des experts lors d'une conversation publique menée par l'OAQ en 2017 dans 13 villes québécoises.

Il s'en dégage plusieurs principes clés pouvant être déclinés à différentes échelles et constituer une source d'inspiration pour le parc Jean-Drapeau. Nous avons donc structuré notre propos autour de ceux-ci.

1 – Le développement durable

Le bâtiment durable

« Le bâtiment le plus écologique est celui qui existe déjà », rappellent souvent les experts du développement durable. Puisque le parc Jean-Drapeau dispose de nombreux bâtiments inutilisés, il s'agit de leur trouver des usages plutôt que de construire de nouveaux bâtiments. Le nombre de bâtiments du parc devrait être perçu comme un atout et non comme un fardeau, bien qu'il faudra consacrer des budgets à l'accueil de nouveaux acteurs, à l'organisation de nouvelles activités ou à la consolidation d'activités existantes.

Bien sûr, il faudra prévoir des adaptations, des rénovations et des mises aux normes, voire des agrandissements, selon les usages qui auront émergé des propositions de la présente consultation, des discussions et des décisions. Ces travaux devront être menés dans le respect du patrimoine – nous y reviendrons –, mais aussi de manière écologique.

La SPJD devrait afficher des lignes directrices ambitieuses afin que ses projets soient exemplaires à cet égard. Nous l'invitons par exemple à adopter la norme Bâtiment à carbone

¹³ [En ligne], [www.oaq.com/fileadmin/Fichiers/Publications_OAQ/Memoires_Prisés_position/LIV-PQA-20180410.pdf].

zéro (BCZ) du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa)¹⁴. Elle s'intéresse autant aux bâtiments neufs qu'aux bâtiments existants. D'autres certifications peuvent être envisagées, en privilégiant bien entendu les plus exigeantes et les plus pertinentes en fonction des enjeux et du type de bâtiment.

Parfois, l'obtention d'une certification n'est pas l'idéal, l'argent ou les énergies étant mieux utilisés ailleurs, mais construire « vert » est devenu un incontournable, à plus forte raison quand il s'agit d'investissements et de lieux publics. L'écoconstruction doit viser autant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la résilience des bâtiments face aux changements climatiques et l'efficacité énergétique que le bien-être des occupants. Les plus souvent, d'ailleurs, ces facteurs sont intrinsèquement liés.

Dans le même ordre d'idée, le choix des matériaux (locaux, renouvelables, primauté au bois, etc.) et de la source d'énergie (solaire, géothermie, etc.), ainsi que la gestion de chantier (réutilisation et recyclage des déchets de construction, entre autres) devront être irréprochables. Les écoles et universités montréalaises qui mènent des recherches sur ces questions peuvent être mises à contribution.

Bien entendu, afin d'éviter le déficit d'entretien et la dégradation des bâtiments et des infrastructures auxquels est actuellement confrontée la direction du parc, un entretien régulier doit désormais être de mise, de même qu'une planification suivie à cet effet. Pour tout bâtiment ou infrastructure, il est donc primordial de prendre en compte les enjeux d'exploitation dès la phase de réflexion et d'investissement.

Une approche reposant sur l'analyse du cycle de vie devrait être mise en place. Les donneurs d'ouvrage, les professionnels et le grand public ont encore du mal à comprendre ou à mettre en œuvre cette démarche : pourquoi ne pas profiter du parc Jean-Drapeau pour mener des projets pilotes sur ce sujet qui suscite un grand intérêt ? Montréal abrite en effet un centre de recherche avancé dans ce domaine, le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG).

Enfin, puisque le parc compte déjà de nombreuses surfaces minéralisées – et les investissements en cours tels le nouvel amphithéâtre et les paddocks du circuit Gilles-Villeneuve vont les augmenter –, il s'agit à partir de maintenant d'éviter de « bétonner » davantage.

L'aménagement du territoire

Comme tout territoire, le parc Jean-Drapeau doit faire l'objet d'une vision d'ensemble à long terme et d'une planification concrète à court et à moyen terme. C'est bien sûr le but du plan directeur de développement et d'aménagement 2018-2028. Toutefois, nous insistons : une fois le consensus établi et les décisions prises, il est important de s'y conformer et ne pas y déroger,

¹⁴ [En ligne],
[\[www.cagbc.org/cagbcdocs/zerocarbon/CBDCa_Norme_du_batiment_a_carbone_zero_FR.pdf\]](http://www.cagbc.org/cagbcdocs/zerocarbon/CBDCa_Norme_du_batiment_a_carbone_zero_FR.pdf).

surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt.

Malheureusement, la planification du territoire n'est souvent pas respectée dans la durée, et des décisions sont prises à la pièce, en fonction de projets particuliers. Il ne s'agit pas de manquer de souplesse, mais de n'accepter de nouveaux projets que s'ils s'intègrent à la vision d'ensemble préalablement définie.

Comme tout territoire, le parc Jean-Drapeau s'inscrit aussi dans un contexte plus vaste. Ainsi, la réflexion ne peut se faire en vase clos, sans tenir compte du contexte, des voisins et des cadres plus larges.

Il est essentiel, notamment, de prévoir l'arrimage avec le plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Port attendu de la Société du Vieux-Port de Montréal. Les deux plans doivent se combiner harmonieusement. Pensons également à la Stratégie centre-ville et à son plan d'action, adoptés en 2017, qui s'enrichissent d'une réflexion en cours dans l'arrondissement de Ville-Marie sur la qualité du cadre bâti. Par ailleurs, comme nous l'avons mentionné plus haut, la Ville travaille à l'adoption d'un Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture. Le lien est évident. Tout comme avec la future Stratégie gouvernementale pour l'architecture que s'est engagé à adopter le gouvernement en juin 2018 dans son plan d'action de la politique culturelle 2018-2023.

Des pistes d'accompagnement et de financement ou des projets communs peuvent sans doute se dégager de cette effervescence.

S'il est si important d'intégrer le parc dans une perspective large, c'est parce que ces îles offrent en effet des vues exceptionnelles du Vieux-Port et de la silhouette de Montréal alors que le parc est vu depuis le mont Royal, les quais du Vieux-Port ou le pont Jacques-Cartier. N'oublions pas non plus les vues depuis (et de) la rive Sud de la métropole, ou encore Habitat 67, autre héritage majeur d'Expo 67 et icône de la recherche architecturale.

2 – L'exemplarité de la commande publique

Des processus visant la qualité

La manière dont les projets sont menés influence grandement la qualité des réalisations. Voici quelques éléments à considérer :

L'expertise à l'interne

Comme tout donneur d'ouvrage d'importance ou engagé dans des projets multiples, la SPJD doit se doter d'une expertise suffisante pour superviser le déroulement des projets. Dès les premières étapes et tout au long de ceux-ci, les professionnels à l'interne doivent s'assurer d'établir les conditions optimales, que ce soit en matière de budget, de délais, de programme,

de choix des soumissionnaires, de surveillance des travaux ou d'interaction avec les parties prenantes.

Un accès élargi à la commande publique

Il y a quelques années, l'attribution de certains contrats par la SPJD – ceux de gré à gré, notamment – a fait les manchettes. Les conditions d'appel d'offres et d'octroi des mandats doivent désormais être exemplaires, c'est-à-dire équitables et transparentes. Il en va de la confiance du public.

Il s'agit d'aller chercher, quelles que soient les disciplines, les meilleurs fournisseurs, ceux qui sauront faire preuve de rigueur et d'audace, sans restreindre la commande publique à quelques firmes au détriment de la relève et de l'innovation. Les exigences doivent être adaptées en conséquence.

La SPJD doit donc avoir recours à des mécanismes qui permettent à une diversité de firmes de se qualifier. On peut penser à des concours anonymes (qui pourraient être réservés aux plus petits projets) ou encore à une sélection des professionnels basée sur la vision du projet. Nous reviendrons plus loin sur les concours. Élargir l'accès à la commande publique, en plus d'assurer la qualité architecturale, ouvre la voie à une saine compétition.

Afin de se démarquer et de se positionner comme un donneur d'ouvrage inspirant, la SPJD pourrait réserver certains mandats à des firmes de la relève ou publier des appels d'offres visant expressément l'expérimentation lorsque les projets s'y prêtent. Après tout, cela serait en lien avec la proximité d'Habitat 67, qui était le projet d'étude du jeune architecte Moshe Safdie !

En finir avec la règle du plus bas soumissionnaire

Bien entendu, en tant que donneur d'ouvrage exemplaire, la SPJD bannira le système du « plus bas soumissionnaire », un obstacle à la qualité. Les critères de qualité devraient toujours être prépondérants dans le choix de fournisseurs, qu'il s'agisse de professionnels, d'entrepreneurs ou autres.

La conception intégrée

Le processus de conception intégrée, qui recourt aux compétences d'une équipe multidisciplinaire, est selon nous la solution par excellence pour améliorer la qualité des projets. De nombreux experts abondent dans ce sens, notamment ceux du Centre de formation en développement durable de l'Université Laval. Dans un tel processus, les professionnels de différentes disciplines, les responsables de l'exploitation et les clients, parfois même les usagers ou les citoyens, sont en communication constante tout au long de la phase de conception. La mise en commun de leurs points de vue permet de trouver de meilleures solutions tout en anticipant les problèmes.

Étant donné les enjeux de développement durable et de gouvernance, la recherche d'innovation qui devrait guider les actions de la SPJD et les interactions inévitables entre les disciplines sur son territoire, la conception intégrée devrait être un réflexe dans tout projet d'aménagement et d'architecture dans le parc.

Les projets bénéficieraient sans doute aussi de l'utilisation de la modélisation des données du bâtiment (MDB ou BIM, pour *Building information Model*, en anglais). Cette représentation numérique de tous les paramètres d'un bâtiment aide à la conception en 3D et permet surtout aux différents intervenants d'échanger des renseignements. Au Québec, la MDB est encore rarement utilisée à son plein potentiel, soit pour la planification, la conception, la construction et la gestion d'un bâtiment, et encore plus rarement pour des infrastructures existantes. Pourquoi ne pas mener un projet pilote sur un chantier et tout au long de l'exploitation d'un bâtiment afin d'analyser ce que la MDB peut apporter à la gestion du patrimoine ? Ce serait une belle occasion de poursuivre la tradition d'innovation sur le site, Habitat 67 ayant été un précurseur dans les techniques de préfabrication.

Dans tous les cas, la pluridisciplinarité devrait être valorisée. Face aux défis complexes auxquels le parc fait face, elle aide souvent à trouver des pistes de solution originales et permet d'aller plus loin.

L'évaluation des réalisations

L'OAQ espère que les responsables du parc opteront pour l'innovation en matière d'éthique et de transition écologique, sur les plans du processus comme de la réalisation. Dès lors, une autre manière d'être exemplaire est de faire des autopsies et de partager publiquement les résultats obtenus.

Peu de donneurs d'ouvrage ou d'organismes publics le font systématiquement, à moins d'y être obligés. Or, communiquer ses réussites comme ses échecs est très utile pour avancer, surtout quand on teste des innovations écologiques ou sociales. À cet égard aussi, le parc Jean-Drapeau peut devenir un modèle de transition durable. Il permettra ainsi à d'autres de gagner du temps et d'effectuer avec efficacité le virage que la société dans son ensemble doit entreprendre.

L'expérience du bâtiment de la Maison du développement durable à Montréal, dont les gestionnaires diffusent les résultats quantitatifs et qualitatifs en toute transparence après quelques années de construction et d'exploitation, est inspirante.

Le SPJD pourrait aller plus loin en étendant cette façon de faire à ses différents volets. Valoriser le parc Jean-Drapeau comme un lieu d'expérimentation écologique et sociale où l'on ne craint pas d'afficher les bons coups, les moins bons et les hésitations serait assurément original.

D'ailleurs, la présente consultation a déjà déterminé les défis et les contraintes auxquels ce territoire et ses gestionnaires font face. Cela ne peut que permettre aux participants d'exprimer des idées plus judicieuses pour la rédaction du plan directeur.

L'importance des concours

Nous l'évoquions plus haut : les concours sont reconnus comme un mécanisme permettant d'assurer l'équité des concurrents, de faire une place à la relève et de trouver le meilleur fournisseur, et ce, en toute transparence. Argument encore plus essentiel : les concours permettent de réaliser des projets de meilleure qualité en fonction des besoins spécifiques exprimés, de stimuler l'innovation et de susciter l'émulation.

La formule de concours donne aussi au donneur d'ouvrage une visibilité et un rayonnement accrus. Il peut s'appuyer sur les résultats pour animer le site, en prévoyant l'exposition des concepts présentés, et donner ainsi aux Montréalais la possibilité de s'approprier le territoire et de mieux connaître son évolution et ses enjeux.

Comme on le voit, ce processus de sélection des professionnels – en architecture ou dans d'autres disciplines – répond à plusieurs des objectifs visés par la SPJD. Celle-ci n'en a pas organisé jusqu'ici, mais, si elle veut devenir un modèle, l'OAQ lui recommande de lancer désormais des concours pour tous les projets majeurs sur le territoire du parc. Cela s'inscrirait dans la continuité de son héritage culturel en matière de design et favoriserait son image.

Des projets de plus petite envergure, telle la construction de pavillons de parc, pourraient aussi être attribués à la suite de concours, notamment en adoptant des formules originales et légères (concours anonyme en une étape, par exemple) ou réservées à la relève. Et, puisque les concours reposent sur l'évaluation comparative de propositions de plusieurs concepteurs sur une question précise, ils sont la formule toute désignée pour travailler sur des contraintes ou des défis complexes, nouveaux ou inusités, par exemple ceux liés au développement durable, aux changements climatiques et à la mixité des usages.

Les gestionnaires du parc pourraient s'appuyer sur la grande expertise du Bureau du design de la Ville de Montréal en matière d'organisation de concours.

3 – Une vision pour le patrimoine

Le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire. Le parc Jean-Drapeau bénéficie d'atouts exceptionnels à cet égard, puisque les éléments patrimoniaux y sont nombreux, de types variés et issus de différentes époques. Cette singularité, qui fait partie de son ADN, est un avantage, d'autant que le public est de plus en plus sensible à cet enjeu. À l'évidence, le parc possède une carte maîtresse dans la mise en valeur de ce patrimoine.

Malheureusement, comme on le voit trop souvent ailleurs au Québec, des bâtiments ou des structures à valeur patrimoniale du parc ont été laissés vacants ou se sont dégradés, faute d'entretien ou d'usage. Ici aussi, les interventions ont été faites au cas par cas, et le patrimoine moderne n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite.

Dans un souci d'exemplarité, la SPJD devrait élaborer avec des experts une vision claire de l'avenir du patrimoine du parc et de sa valorisation, qui pourra être communiquée aux

différents paliers de gouvernement et à la population. Le patrimoine du parc doit cesser d'être vu comme disparate, dispersé sur le site, mal aimé, mal entretenu ou sans utilité concrète. Il faut retrouver un fil directeur et lui redonner une image forte et cohérente.

Cette vision devra bien sûr prévoir la remise en état des éléments patrimoniaux selon les meilleures pratiques. Elle devra aussi inclure les éléments méconnus, afin de les préserver et de les faire découvrir. Cette découverte – ou redécouverte – intéressera autant les habitants du grand Montréal que les Québécois ou les touristes.

Il faut prévoir une réutilisation des bâtiments et structures patrimoniaux selon des usages pertinents et respectueux de leur histoire. Dans la perspective de renforcer l'identité des lieux, ces usages devraient privilégier les projets en développement durable, en économie solidaire, en architecture, en art, en histoire ou en sensibilisation (à l'environnement, au design, etc.).

La restauration des caractéristiques patrimoniales des bâtiments nécessite le savoir-faire d'artisans spécialisés, surtout en ce qui concerne le patrimoine plus ancien. Or, selon le Conseil des métiers d'art du Québec, on en compte à peine une centaine dans la province, et leurs métiers ne sont pas ou plus enseignés. On pourrait imaginer que le parc Jean-Drapeau devienne, pour les bâtiments où cela est pertinent, un lieu de travail, de formation et de mise en valeur du travail des artisans de l'architecture et du patrimoine, en vue de former la relève de ces artisans et de reconnaître leurs métiers.

Comme nous l'évoquions plus haut, les processus sont utiles pour ouvrir l'horizon des possibles et susciter l'adhésion. Les enjeux autour de nouveaux usages pour les icônes de 1967 pourraient être approfondis en faisant appel à la créativité de la population et des professionnels grâce à des concours d'idées, des charrettes de réflexion, etc. Quant aux défis liés au financement des rénovations et des usages, il pourrait faire l'objet d'un *design thinking jam*, soit une séance de remue-méninges collective comme en a organisé récemment le journal *L'Itinéraire*. D'autres processus innovants et pertinents peuvent être expérimentés. L'idée est de faire place à l'imagination.

Bien entendu, les différents paliers de gouvernement ne peuvent échapper à leur responsabilité, notamment financière, en ce qui concerne la sauvegarde des bâtiments et structures patrimoniaux, et le financement de leur rénovation et de leur entretien. La préservation du patrimoine, un bien commun, est une responsabilité collective. La SPJD devrait pouvoir compter sur la Ville de Montréal et les gouvernements provincial et fédéral.

Pour résumer et au risque de nous répéter, le patrimoine du parc est unique et doit être perçu comme un atout et non comme un fardeau.

4 – La sensibilisation

Construire une fierté commune

Nous l'avons dit plus haut, l'OAQ préconise de miser sur les atouts du parc et sur ses éléments patrimoniaux pour transmettre l'histoire de l'architecture, les aspirations collectives à cet égard et l'identité du lieu.

Mais il ne faut pas se contenter d'évoquer le passé. Il est important de poursuivre sur la lancée lors de toute rénovation ou de toute construction en visant un design de qualité et durable, et en diffusant ces objectifs et les processus mis en œuvre pour les atteindre. Bref, il faut arriver à faire du parc Jean-Drapeau une destination incontournable pour les amoureux de design, tous ceux qui s'y intéressent et le grand public qui, venu sur le site pour une autre raison, peut y être sensibilisé.

La conjoncture est on ne peut plus favorable, puisque la Stratégie gouvernementale en architecture et l'Agenda montréalais pour le design et en architecture sont en cours d'élaboration. Nous avons analysé de nombreuses politiques de l'architecture mises en place ailleurs dans le monde pour nous rendre compte qu'elles ont presque toutes pour composante essentielle la sensibilisation des citoyens à l'importance d'un environnement bâti de qualité. La synergie est donc évidente. Des projets communs pourront de plus être mis en chantier, auprès des jeunes, mais pas seulement.

Il serait pertinent de s'appuyer sur l'expertise de plusieurs acteurs locaux, notamment le Centre canadien d'architecture, la Maison de l'architecture du Québec et Héritage Montréal. Une collaboration avec les propriétaires d'Habitat 67 serait également opportune. Les visites du complexe résidentiel et de l'appartement de l'architecte Moshe Safdie, qui ont eu lieu du 1^{er} mai au 31 octobre, ont connu un grand succès. Pourquoi ne pas organiser un tour guidé plus large qui inclurait cet immeuble classé et d'autres icônes d'Expo 67 situées dans le parc Jean-Drapeau ?

Bien entendu, la sensibilisation devrait aussi porter sur l'intérêt des espaces naturels : faune, flore, milieux humides, santé du fleuve, etc. Elle peut s'étendre à la lutte contre les changements climatiques, au nécessaire virage écologique que doit entreprendre la société ou à d'autres aspects, en fonction des activités qui coexisteront sur le site.

Sensibiliser les décideurs

Finalement, toute la démarche ambitieuse de transition écologique, culturelle et sociale du parc devrait inspirer les donneurs d'ouvrage quels qu'ils soient, les gestionnaires de parc, les municipalités et le gouvernement. Pour cela, au-delà de la mise en œuvre, il faut montrer, démontrer et expliquer.

On peut penser à des publications de différentes natures, à des visites guidées, et des activités de formation sur place pour les élus ou les fonctionnaires, etc.

Pour l'OAQ, le parc peut devenir un réel espace d'éducation à l'environnement, de transmission de la culture architecturale et de valorisation des meilleures pratiques, y compris en matière de gouvernance et de processus de réalisation.

5 – La participation citoyenne

Voilà un sujet qui nous tient à cœur, et un domaine où le parc doit éviter de reproduire les erreurs passées. Nous pensons en particulier aux lacunes en ce qui a trait à l'information du public et à l'implication citoyenne en amont du projet d'amphithéâtre. Les projets devraient à l'avenir faire l'objet de consultations, en choisissant les modes adaptés. Nous nous réjouissons d'ailleurs que la présente consultation ait été confiée à l'OCPM et se déroule en vue de la préparation d'un plan directeur décennal pour le parc.

Il va sans dire que tout processus de participation citoyenne doit être amorcé bien avant le début d'un projet, de sorte que le point de vue des citoyens puisse être pris en compte. Il a été maintes fois démontré que de présenter à la population un projet déjà ficelé risque de susciter de l'opposition.

Dans ces processus, comme en ce qui concerne l'ensemble de la gouvernance (projets, gestion du parc, etc.), la transparence et l'éthique doivent être valorisées.

Comme on le sait, la participation citoyenne peut prendre plusieurs formes. Ici encore, on peut penser aux charrettes de cocréation, au processus de conception intégrée, à la participation en ligne, aux tables de concertation, etc. Même l'ethnographie peut être mise à profit lorsqu'il s'agit de connaître les besoins et les aspirations des différents groupes d'une communauté¹⁵.

La SPJD aurait tout intérêt à se doter d'une politique en matière de participation citoyenne.

6 – L'accessibilité

L'accessibilité universelle

Notre propos est simple : nous proposons que le parc Jean-Drapeau devienne un modèle. Il faut viser à ce que tous les aménagements soient universellement accessibles.

L'OAQ – dont le siège social, un immeuble du Vieux-Montréal, a récemment fait l'objet d'importants travaux pour le rendre accessible – est bien placé pour savoir que l'adaptation des bâtiments patrimoniaux à l'accessibilité n'est pas chose facile. Concilier les exigences d'accessibilité et les enjeux de développement durable présente également des défis. Comment

¹⁵ Bruno Demers, « Ethnographie et architecture – De la parole au geste », *Esquisses*, vol. 27, n° 4 (hiver 2016-2017), p. 48.

concilier, par exemple, le parcours sans obstacles pour une personne en fauteuil roulant et des sols ou des espaces perméables ou laissés à l'état champêtre ?

Il faut aller au-delà de ces contraintes, car nous avons collectivement le devoir de trouver des solutions. Le parc pourrait donc devenir un lieu de mise en œuvre des meilleures pratiques ou un centre de recherche et de démonstration sur le sujet.

Lors de la conversation publique sur l'architecture menée par l'OAQ, de nombreuses personnes vivant avec des limitations se sont déplacées pour souligner l'importance des espaces et des établissements publics accessibles. Avec le vieillissement de la population, cet aspect souvent négligé doit systématiquement être pris en compte, et les concepteurs devraient être encouragés à dépasser les normes pour accommoder tous les types de limitations.

L'inclusivité est un incontournable, d'autant plus quand on veut augmenter la fréquentation, comme dans le cas qui nous occupe.

Le transport

L'OAQ – cela n'étonnera personne – recommande de miser sur le transport actif et collectif : autobus, métro, navettes fluviales vers Montréal et Saint-Lambert, accès cycliste amélioré, atténuation des entraves lors des grands événements et des chantiers, etc. Les accès cyclistes devraient être offerts 24 heures sur 24 et pendant quatre saisons (ce qui implique de discuter avec la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée).

Ce transport collectif et actif doit permettre autant les liens avec Montréal qu'avec la rive Sud.

Une navette autonome aux couleurs du parc (voir, par exemple, l'habillage des lignes de tramway de Montpellier, en France¹⁶) pourrait être envisagée depuis le centre-ville ou le Vieux-Port et passant par l'emblématique pont Jacques-Cartier. On pourrait y prévoir une animation durant le trajet autour des enjeux de la biodiversité, de la santé du fleuve, des infrastructures ou du patrimoine architectural et artistique. Le parc peut en quelque sorte « sortir du parc », afin d'être en lien plus étroit avec son environnement et, ainsi, mieux rejoindre les Québécois et les touristes.

Se rendre au parc Jean-Drapeau sans voiture devrait être simple et agréable. Le trajet peut faire partie de l'expérience.

Sur place, on devrait privilégier le développement de sentiers piétons et cyclistes. Il faudra arriver à concilier les activités de sport et de transport, et travailler à limiter les conflits d'usage entre les adeptes du transport actif et les sportifs, ainsi que les irritants liés aux événements. Marcher, courir, se déplacer ou s'entraîner en vélo devrait être non seulement sécuritaire, mais convivial. Toute activité physique doit être encouragée dans un souci de santé publique et de protection de l'environnement.

¹⁶ [www.montpellier-tourisme.fr/Preparer-Reserver/Decouvertes/Zoom-sur/Le-tramway-a-Montpellier].

En outre, diminuer radicalement l'accès en automobile individuelle permettra de récupérer des espaces aujourd'hui couverts de grands stationnements bétonnés dont la présence s'accorde mal avec l'esprit d'un parc au 21^e siècle. Il est certain que de nombreuses activités plus « vertes » et plus pertinentes peuvent se dérouler : agriculture urbaine (expérimentale ou non), camping aux portes de la ville (à condition que ce soit un modèle de verdure et d'intégration au site), etc.

7 – Les espaces naturels et le paysage

Ce n'est pas un principe en tant que tel de notre *Livre blanc pour une politique québécoise de l'architecture*, bien que le sujet de l'intégration paysagère et du verdissement y soit évoqué. Étant donné la nature de la présente consultation, il mérite sa place ici.

Les espaces verts et bleus du parc doivent être conservés, restaurés et rendus aux visiteurs. Le paysage doit être mis en valeur. Il s'agit de se libérer progressivement des espaces asphaltés (en limitant ceux-ci au strict minimum) pour les remplacer par des espaces naturels et répandre les pratiques d'innovation durables. Partie prenante du patrimoine au même titre que les bâtiments, les canaux, les ruisseaux et l'ensemble des milieux humides doivent être restaurés. Il faut aussi retrouver les espaces champêtres perdus. Tous ces éléments doivent être reliés entre eux, selon les principes écologiques reconnus.

Le parc doit comprendre des zones vertes aménagées, mais aussi plus sauvages. Des lieux de rassemblement naturels, mais également des espaces plus intimes.

À l'heure où de nombreuses espèces sont menacées, un effort majeur doit être fait pour préserver et renforcer la biodiversité. Ce pourrait en outre constituer un axe de communication.

Les berges nous préoccupent particulièrement. Un effort doit être consacré à les renaturaliser et à en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve. Les architectes, architectes du paysage, biologistes et autres experts auront sans doute des recommandations pertinentes. Bien sûr, les techniques novatrices d'aménagement et la résilience face aux changements climatiques doivent être prises en compte.

De manière générale, le visiteur doit sentir qu'il est sur des îles et dans un lieu de nature, avec des promenades panoramiques, des sentiers et des activités ornithologiques (ou autres). Nous ne sommes pas des spécialistes, mais l'introduction de certaines espèces comme cela s'est fait dans d'autres parcs (des paons à Victoria, des moutons à Rosemont, etc.) est une piste à explorer.

Les interventions doivent être délicates. Le public devrait considérer ce parc comme un lieu paisible de déambulation, un îlot de fraîcheur (donc un endroit où se réfugier en cas de canicule) situé aux portes de la ville, et non comme un lieu de grands événements sur une esplanade minéralisée.

L'image actuelle – emplacement de La Ronde, site de concerts géants et du Grand Prix du Canada – doit évoluer. Les zones de détente et de sport doivent être multipliées, conservées et améliorées dans un souci de santé publique. Les espaces publics doivent être conviviaux. Cela viendra renforcer l'impression d'un territoire propice aux activités saines et sportives, aux activités récréatives douces ou méditatives. Un parc, quoi !

8 – Le public

Comme le parc semble avoir du mal à se positionner, nous trouvons pertinent de mentionner le public cible.

Pour l'OAQ, tout parc urbain a d'abord pour vocation d'être fréquenté par les habitants vivant à proximité et d'améliorer leur qualité de vie. Étant donné l'importance historique et culturelle du parc Jean-Drapeau, de même que sa situation géographique, il devrait attirer les habitants du Grand Montréal, mais aussi tous les Québécois, qui devraient avoir envie de le visiter quand ils sont en ville.

Les services devraient donc s'adresser à ces deux catégories de population afin qu'elles le fréquentent toujours davantage, en découvrant les multiples aspects et se le réapproprient tout simplement. Des activités pour répondre à différents besoins doivent s'y dérouler, et ce, toute l'année, en lien avec les saisons.

Si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement. Actuellement, on mise beaucoup – avec le Grand Prix notamment – sur une clientèle de touristes bien particulière. On aurait intérêt à l'élargir et à viser également les passionnés de design et d'architecture ou de développement durable.

Conclusion

Le territoire du parc Jean-Drapeau, situé à un emplacement enviable, porte une histoire singulière en matière d'aménagement, de recherche et d'innovation, d'architecture et d'art publics. Il doit renouer avec ce legs tout en renforçant son identité de parc en devenant plus « vert ».

L'aménagement des espaces, la rénovation et la réutilisation du bâti doivent être menés dans un souci écologique et inclusif. L'OAQ est persuadé que, malgré les contraintes, le parc Jean-Drapeau peut être exemplaire si l'on mise, d'un côté, sur une vision à long terme de son avenir et, de l'autre, sur la créativité pour sa mise en œuvre à court et à moyen terme.

Si notre proposition était adoptée par les gestionnaires de la SPJD et de la Ville de Montréal, le parc pourrait se distinguer par des ambitions, des processus et des réalisations exemplaires. Son image en serait améliorée et sa fréquentation, augmentée. En se lançant dans une expérience dont on diffuserait les réussites comme les échecs, on participerait activement au

mouvement de transition écologique, culturelle et sociale dans lequel il est urgent que l'ensemble de la société s'engage.

L'OAQ se réjouit d'avoir eu l'occasion de s'exprimer à l'occasion de cette consultation en vue de l'élaboration du plan directeur de développement et d'aménagement 2018-2028 du parc Jean-Drapeau. Nous restons à votre disposition pour toute précision nécessaire.

Nous attirons d'ailleurs votre attention sur le prochain dossier de notre magazine *Esquisses*. Celui-ci, qui paraîtra en décembre, portera sur la transmission de la culture architecturale.